



VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 16 décembre 2025
19 heures 00**

-:-:-:-:-:-:-:-:-

CR/GF

N° 003318

**Procès-Verbal du
Conseil Municipal du
04 novembre 2025**

Publié le :

22/12/2025

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 16 décembre 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251216-003318-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 novembre 2025 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la ville d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) (Présente à partir du point n°2), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE

ABSENTS : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	23
Absents représentés	5
Absents excusés	0
Absents	5

Secrétaire de séance : Célia BARBIER

Ordre du jour :

- 1 - Administration Générale - Procès -Verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2025.
- 2 - Administration Générale - Intercommunalité - Modification et approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon - Version 7.
- 3 - Administration Générale - Prescriptions de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme – Définition des objectifs et des modalités de la concertation : Créer un STECAL sur le site du Château de Mille.
- 4 - Services Techniques - Convention de servitude entre la commune d'Apt concernant les parcelles cadastrées E 639, E 628 et Madame COLLOMB Hélène.
- 5 - Sports - Demande de subvention auprès de la DDTES dans le cadre de l'appel à projets "quartiers d'automne" pour la création de l'activité "Aqua Santé Bien-être " et le développement du "Savoir Rouler".
- 6 - Sports - Tarifs.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251216-003318-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

7 - Affaires Culturelles - Changement de désignation du titulaire des licences d'entrepreneur de spectacle au sein de la Mairie d'Apt.

8 - Affaires Culturelles - Demande de subvention pour l'action éducative et culturelle du musée municipal.

9 - Vie associative - Convention d'objectifs 2025-2027 entre la Ville d'Apt et le Sou des Ecoles Laïques.

10 - Vie associative - Subventions complémentaires au profit d'associations patriotiques.

11 - Direction Générale des Services - Approbation de la Convention de remboursement entre la Commune d'Apt et les copropriétés de la résidence Saint-Michel et de la convention de recouvrement entre la Ville d'Apt et le Service de la Gestion Comptable (SGC) de Pertuis pour la saison de chauffe 2025/2026.

12 - Finances - Budget Annexe Mobilité - Décision modificative n° 2 au budget primitif 2025.

13 - Ressources humaines - Création de postes permanents.

14 - Ressources humaines - Tableau des emplois 2025.

15 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2025.

16 - Décisions rapportées.

1. Administration Générale - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2025

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY		
Demandes de scrutin particulier	Sans objet		
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité		
Pour	26	Contre	0
Abstention	0		

2. Administration Générale - Intercommunalité - Modification et approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon - Version 7

Rapporteur :	Frédéric SACCO		
Demandes de scrutin particulier	Sans objet		
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité		
Pour	28	Contre	0
Abstention	0		

Teneur des discussions au cours de la séance.

M. ROLLAND interroge sur la portée de la modification des statuts de la CCPAL, souhaitant savoir si celle-ci traduit une nouvelle stratégie ou une évolution de la vision du développement territorial. Il rappelle que l'intercommunalité enregistre une baisse moyenne annuelle de population de -0,9 % entre 2016 et 2022, ainsi qu'un vieillissement marqué, les plus de 60 ans représentant désormais 38 % des habitants. Cette situation résulte des orientations politiques menées au cours de la dernière décennie. Il demande donc quelle analyse la municipalité porte sur ces choix politiques, qui n'ont pas permis d'attirer davantage de familles et d'actifs.

M. SACCO précise que les modifications introduites dans la version 7 des statuts de la CCPAL restent limitées. Elles consistent essentiellement à formaliser des pratiques déjà existantes, désormais inscrites de manière explicite dans les statuts. Il indique qu'aucune stratégie politique ne découle de ces ajustements.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle que l'inscription du dispositif « 100 % EAC » (Education Artistique et Culturelle) dans les statuts, couvrant un public allant de la petite enfance aux seniors, constitue une véritable opportunité pour le territoire.

Elle souligne toutefois que des efforts restent nécessaires pour renforcer l'attractivité d'un territoire géographiquement excentré. Elle note que cette démarche est d'autant plus complexe à conduire que la loi ZAN et le PLU limitent fortement les marges de manœuvre des collectivités en matière d'aménagement.

M. MAROS confirme qu'il ne s'agit pas de l'acquisition de nouvelles compétences, notamment concernant le dispositif « 100 % EAC ». Il précise qu'il s'agit avant tout de la volonté de la ville d'Apt de devenir la première commune labellisée du Vaucluse, d'autant que la CCPAL dispose déjà de la compétence déléguée relative au conservatoire de musique.

3. Administration Générale - Prescriptions de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme – Définition des objectifs et des modalités de la concertation : Créer un STECAL sur le site du Château de Mille

Rapporteur :	Amélie LEBRETON		
Demandes de scrutin particulier	Sans objet		
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité		
Pour	28	Contre	0
Abstention	0		

Teneur des discussions au cours de la séance.

M. CARMINATI indique qu'il approuve la révision allégée n°2 du PLU. Il souhaite toutefois rappeler que la révision allégée n°1, concernant l'exploitation de l'entreprise PINGUET, n'a toujours pas abouti après plus de quatre ans. Il s'interroge par ailleurs sur la situation de cette même entreprise, qui possède un local commercial surmonté d'un espace que le PLU n'autorise pas à être transformé en habitation, alors que cette transformation permettrait à l'exploitant de résider sur place. Il questionne enfin pourquoi des autorisations peuvent être accordées dans le cadre de la révision allégée n°2 pour le Château de Mille, alors que celles relevant de la révision allégée n°1 restent en suspens et que la transformation du local en logement n'est pas autorisée.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251216-003318-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

M. AILLAUD rappelle que le règlement du PLU n'autorise plus les logements de fonction en zones artisanales et industrielles, ceux-ci finissant fréquemment par être vendus, entraînant par la suite l'abandon des locaux commerciaux attenants. Il souligne également l'incompatibilité entre les activités commerciales, susceptibles de générer des nuisances sonores, et la présence d'habitations, une situation qui a déjà provoqué de nombreuses difficultés par le passé. Pour ces raisons, le nouveau règlement du PLU interdit désormais la création de logements dans ces zones.

M. AILLAUD indique que, s'agissant de la révision allégée n°1 du PLU relative à l'entreprise PINGUET, certains éléments du dossier nécessitaient des précisions complémentaires de la part de l'exploitant. Il précise qu'un cabinet spécialisé a été mandaté par la ville d'Apt pour en assurer le suivi. À ce jour, le dossier semblerait complet et a été transmis à l'État. La commune n'a cependant reçu ni réponse ni indication quant à la position de ce dernier.

M. AILLAUD rappelle également que l'État avait, à l'époque, interdit la traversée de la D900 dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise, mais qu'il aurait depuis revu sa position et serait désormais favorable à cette traversée. La ville attend donc le feu vert de l'État pour pouvoir avancer sur ce dossier.

Mme CELCE regrette ne pas disposer de plus de détails concernant le projet du STECAL sur le site du château de Mille lui permettant de faire le lien avec l'activité viticole.

M. AILLAUD précise que l'objectif du projet est de permettre le développement de l'entreprise : accueillir du public, faire découvrir et commercialiser sa production de vin, ainsi que présenter un pressoir amélioré.

4. Services Techniques - Convention de servitude entre la commune d'Apt concernant les parcelles cadastrées E 639, E 628 et Madame COLLOMB Hélène

Rapporteur :	Denis DEPAULE			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0

5. Sports - Demande de subvention auprès de la DDTEC dans le cadre de l'appel à projets "quartiers d'automne" pour la création de l'activité "Aqua Santé Bien-être " et le développement du "Savoir Rouler"

Rapporteur :	Yannick BONNET			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0

Teneur des discussions au cours de la séance.

Mme CELCE souhaite savoir si l'association Sport Santé en Luberon est associée au projet en tant que partenaire.

Mme RIGOUARD demande dans quels lieux se dérouleront les activités et s'il est prévu que chaque enfant dispose d'un vélo dans le dispositif du « Savoir Rouler ».

M. CARMINATI souhaite connaître la capacité d'accueil prévus pour ces activités.

M. BONNET apporte les précisions suivantes : l'association est partenaire sur certains volets du projet notamment ceux destinés aux personnes âgées.

Les activités aquatiques se dérouleront à la piscine du Lycée.

Il rappelle que la ville a investi depuis plusieurs années dans des vélos, lesquels sont mis à disposition des enfants pour le dispositif « Savoir Rouler ».

Concernant la capacité d'accueil, il indique que ces activités ayant lieu sur le temps scolaire, elles s'adressent à l'ensemble des élèves de CM1 et de CM2.

S'agissant de l'activité « sport santé » en milieu aquatique, il est précisé que les maîtres-nageurs appliquent la réglementation en vigueur.

6. Sports - Tarifs sports

Rapporteur :	Yannick BONNET			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0
Teneur des discussions au cours de la séance.				
Mme RIGOUARD signale une possible erreur concernant le tarif des cartes de 10 entrées à la piscine.				
M. BONNET indique que l'erreur sera corrigée.				

7. Affaires Culturelles - Changement de désignation du titulaire des licences d'entrepreneur de spectacle au sein de la Mairie d'Apt

Rapporteur :	Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0

8. Affaires Culturelles - Demande de subvention pour l'action éducative et culturelle du musée municipal

Rapporteur :	Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0

9. Vie associative - Convention d'objectifs 2025-2027 entre la Ville d'Apt et le Sou des Ecoles Laïques

Rapporteur :	Patrick ESPITALIER			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0
Teneur des discussions au cours de la séance.				
M. CARMINATI souligne que la convention d'objectifs sur deux ans est appréciable, car elle offre aux bénévoles une visibilité et la possibilité de planifier leurs actions.				

10. Vie associative - Subventions complémentaires au profit d'associations patriotiques

Rapporteur :	Elhadji NDIOUR			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0

11. Administration Générale - Approbation de la Convention de remboursement entre la Commune d'Apt et les copropriétés de la résidence Saint-Michel et de la convention de recouvrement entre la Ville d'Apt et le Service de la Gestion Comptable (SGC) de Pertuis pour la saison de chauffe 2025/2026

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier	Sans objet			
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité			
Pour	28	Contre	0	Abstention 0
Teneur des discussions au cours de la séance.				
Mme CELCE s'interroge sur le financement de la mise en route du chauffage et demande si la				
Accusé de réception préfecture 002184004-20251215-00031845 Date de télétransmission : 22/12/2025 Date de réception préfecture : 22/12/2025				

ville avance effectivement les coûts à hauteur de 231 619 € et quelle est la situation concernant la part de CDC Habitat, d'un montant de 264 461 €, est-ce la ville qui prend en charge cette avance. Elle rappelle qu'une première convention mentionnait une dette du fournisseur de gaz DALKIA s'élevant à 1,9 million d'euros.

Mme CELCE demande que la ville émette des titres par appartement plutôt que par copropriété.

Mme ARNAUD-DELOY précise que la ville n'avance que la quote-part des copropriétés concernées, tandis que CDC Habitat règle directement sa part.

M. AILLAUD précise que DALKIA présente un arriéré de 700 000 € provenant des habitants de Saint-Michel. Il ajoute qu'à l'issue de négociations, et notamment grâce à la baisse du coût du gaz ainsi qu'au fait que certains immeubles ont choisi de ne plus être chauffés par ce réseau, le coût de la mise en route du chauffage a pu être réduit. La dette restante de DALKIA, d'environ 1 million d'euros, concerne uniquement son contrat avec le fournisseur de gaz et n'implique ni la ville ni CDC Habitat.

M. FACQ répond que, concernant l'émission de titres par appartement, la ville avait initialement souhaité procéder de cette manière. Toutefois, cette procédure n'est pas juridiquement possible, car la ville ne peut pas ignorer l'existence des copropriétés et ne peut donc pas émettre de titres individuels à l'égard de chaque propriétaire.

M. CARMINATI souligne que cette délibération constitue un geste fort permettant aux habitants du quartier Saint-Michel de se chauffer. Même si cette solution n'a pas vocation à durer, il convient de s'en réjouir.

Il relève toutefois un paradoxe : alors que l'on prend une mesure importante pour soutenir ce quartier, la ville annonce simultanément la fermeture de l'école qui accueille 145 élèves.

C'est une manière de fragiliser la vie d'une cité. Il faut que les acteurs travaillent ensemble. La ville ne doit pas être la seule à supporter cette situation. L'Education Nationale et la Préfecture doivent prendre leur responsabilité en la matière.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle qu'il convient de parler de transfert éventuel de l'école uniquement si un danger imminent menace les élèves et les enseignants. Il ne s'agit donc pas d'une fermeture. Elle précise que l'école n'a aucun problème structurel, mais qu'elle se situe dans un périmètre potentiellement exposé en raison des bâtiments voisins, récemment évacués, qui pourraient s'effondrer.

À ce stade, le DASEN et la Préfecture ont demandé à la ville d'engager une réflexion sur les mesures de sécurité à envisager. Mme ARNAUD-DELOY indique que les experts doivent rendre leur conclusion qui déterminera si un transfert de l'école doit être envisagé. Pour l'heure, en tant que maire, sa priorité est de gérer l'urgence et d'assurer la sécurité des habitants. L'élaboration d'une stratégie à 10 ou 20 ans n'est pas d'actualité.

Mme TURC indique qu'elle n'avait pas connaissance de cette situation. Ce sont les enseignants qui l'en ont informée lors de sa visite à l'école Saint-Exupéry, et elle n'en a donc pris connaissance que tardivement, hier soir. Elle dit partager leur détresse, leurs interrogations ainsi que le principe de précaution défendu par le Maire. Elle souligne que les habitants du quartier Saint-Michel vivent très mal ces décisions prises rapidement, peut-être de manière trop précipitée.

Elle ajoute qu'à la sortie du conseil d'école de la Colline, de nombreuses rumeurs circulent et qu'il est nécessaire de les rassurer.

Mme ARNAUD-DELOY répond qu'elle prévoit de se rendre dans le quartier la semaine prochaine afin de rencontrer les habitants.

M. ROLLAND indique qu'il comprend la nécessité d'une mesure de précaution impliquant le déplacement de l'école. Il demande toutefois que le calendrier des étapes à venir soit communiqué.

Mme ARNAUD-DELOY indique qu'à ce jour, les services travaillent avec l'inspecteur d'académie et les trois directeurs d'école, piloté par le DASEN, sur ce dossier, mais qu'aucune décision n'est encore arrêtée. Il semblerait toutefois que les écoles Giono et Bosco disposent de suffisamment de places pour accueillir tous les élèves de Saint-Exupéry.

Mme CELCE demande qui a pris la décision concernant le déplacement de l'école et les mesures de sécurité ?

Mme ARNAUD-DELOY rappelle qu'aucune décision n'a été prise. Un travail est actuellement en cours en collaboration avec le DASEN et le Sous-Préfet.

M. THEVENIEAU félicite la ville pour tout le travail accompli dans la gestion de ce dossier complexe et très difficile. Il demande cependant à quelle date le chauffage sera activé dans le quartier Saint-

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251216-003318-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Michel.

Mme ARNAUD-DELOY répond que la mise en route du chauffage est prévue demain.

12. Finances - Budget Annexe Mobilité - Décision modificative n° 2 au budget primitif 2025

Rapporteur :	Frédéric SACCO		
Demandes de scrutin particulier	Sans objet		
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité		
Pour	28	Contre	0
Abstention	0		

13. Ressources humaines - Cr éation de postes permanents

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY		
Demandes de scrutin particulier	Sans objet		
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité		
Pour	28	Contre	0
Abstention	0		

14. Ressources humaines - Tableau des emplois 2025

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY		
Demandes de scrutin particulier	Sans objet		
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité		
Pour	28	Contre	0
Abstention	0		

15. Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2025

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY		
Demandes de scrutin particulier	Sans objet		
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité		
Pour	28	Contre	0
Abstention	0		

16. Décisions rapportées

Fin de la séance : 20h15

POUR EXTRAIT CONFORME

Célia BARBIER
Secrétaire de séance

Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt

